

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.

The Canadian

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour irrégularité dans le service, téléphonez à

MAIN 7697

VOL. XXII — No 70

Beau et frais.

MONTREAL, JEUDI, 26 JUIN 1924

Maximum, 75 ; Minimum, 64.

PRIX : TROIS SOUS

LA CHAMBRE ADOPTE LE RAPPORT DU COMITE DES PRIVILEGES QUI EXONERE LE MINISTRE DU TRAVAIL

A 2 heures 15 ce matin la Chambre rejette l'amendement Hanson par une majorité de 149 voix à 39. — Les progressistes votent contre.

SECOND AMENDEMENT PROPOSE

Ce second amendement déclarant que les accusations n'ont pas été prouvées est rejeté par 129 voix contre 22. — Le vote sur l'adoption du rapport a été de 119 pour et de 44 contre.

(De notre correspondant)

Ottawa, 25. — Après un long débat qui a mis aux prises les trois partis de la Chambre, M. Archambault a fait adopter aux petites heures ce matin le rapport du comité des privilèges qui, après enquête, exonère l'hon. James Murdock des accusations portées contre lui par M. Guss Porter, député conservateur d'Hastings. Le résultat du vote fut de 149 à 39.

Le ministre du Travail avait été accusé d'avoir violé ses responsabilités ministérielles en retirant la veille de la Chambre le dépôt qu'il avait à la Home Bank. On l'accusait d'avoir fait ce retrait à la faveur des renseignements qu'il aurait obtenus comme ministre.

L'hon. James Murdock, à l'enquête instituée par le parlement et présidée par M. Archambault, a déclaré catégoriquement que ce n'est pas aux réunions du conseil qu'il a été mis au courant des affaires de la banque.

En présentant le rapport du comité, M. Archambault a vigoureusement défendu le ministre et montré que sa conduite ne porte nullement atteinte à son honorabilité.

M. Porter, qui a porté les accusations, persiste dans son attitude. Il affirme que le ministre a mal justifié sa conduite. Il modifie cependant la nature de ses accusations en disant qu'il n'a jamais accusé le ministre d'avoir violé son serment d'office. Il l'accuse d'avoir agi contrairement à ses obligations ministérielles et prétend que cette accusation est fondée.

Il tente de prouver ses avances en disant que le ministre a quitté une réunion du cabinet pour aller faire le retrait de son argent. A cette réunion du cabinet, prétend M. Porter, le premier ministre a dû faire connaître la situation de la banque et M. Murdock a dû prendre cette décision après avoir tous les renseignements sur la condition financière de la banque.

M. Archambault a répondu à cette affirmation en disant qu'il est absolument injuste et contraire à la jurisprudence anglaise que de condamner un accusé pour un soupçon aussi peu fondé que celui-là. Il fait remarquer de plus que les délibérations du conseil des ministres sont strictement confidentielles et que M. Porter ne peut pas prouver que M. Murdock a obtenu ses renseignements à cette réunion du conseil. Au contraire le ministre lui-même a répondu à cette accusation par un démenti formel. Il a déclaré à l'enquête que les seuls renseignements sur la banque qu'il a obtenus, il les tient de M. G.-N. Gordon, vice-président de la Chambre.

M. Hance Logan, député libéral des Provinces Maritimes, commentant les critiques de l'opposition, a déclaré que le ministre du travail est traité très injustement par les conservateurs. "M. Porter, dit-il, a forcé le ministre à se tenir éloigné du parlement pendant plus d'un mois pour une accusation qui n'est pas fondée."

M. Meighen, le chef de l'opposition, tente à son tour de prouver que le ministre a obtenu ses renseignements à la réunion du conseil. M. Pinn, député libéral d'Halifax, l'interrompt fréquemment pour lui rappeler que l'hon. M. Murdock n'a été mis au courant de la situation précaire de la banque que par M. Gordon.

A son tour, M. Lucien Cannon, député libéral de Dorchester, prend les conservateurs à parti et les accuse de vouloir combattre le ministre du travail parce qu'en 1921 il a démissionné comme membre du tribunal du commerce. "Le véritable coupable, dit-il, c'est sir Thomas White qui doit être tenu responsable des pertes subies par les déposants."

L'honorable M. King dit que les conservateurs ont recouru à une tactique sans précédent dans l'histoire parlementaire. "On veut forcer le ministre du travail à se retirer de la vie publique", dit-il ; "le ministre, ajoute M. King, a la confiance de la population et surtout de la classe ouvrière dont il sauvegarde les intérêts."

L'honorable Jacques Bureau a aussi défendu la conduite de son collègue. L'amendement Porter au rapport du comité parlementaire des privilèges, qui incrimine l'hon. James Murdock des accusations portées contre lui au sujet de ses relations avec la banque Home est rejeté par la Chambre à deux heures ce matin par un vote de 149 à 39. Tous les libéraux et les progressistes s'y opposent.

M. Porter demandait l'incrimination du ministre. Après ce premier vote, M. Irvine, député travailliste, a proposé en second amendement que le rapport soit renvoyé au comité pour y ajouter les mots : "Les accusations n'ont pas été prouvées".

Au milieu des protestations de la droite, M. Bird, progressiste, reprend le débat et récite les arguments apportés par M. Irvine.

Il proteste lui-même contre le débat qui, dit-il, est une tactique politique. "Nous discutons cette question et nous négligeons les affaires importantes. Nous avons ainsi perdu neuf heures de notre temps", dit-il.

Après lui, M. McClellan, un autre progressiste, prend la parole et appuie à l'amendement en déclarant que le ministre doit être entièrement exonéré.

(De notre correspondant)

Ottawa, 25. — Après un long débat qui a mis aux prises les trois partis de la Chambre, M. Archambault a fait adopter aux petites heures ce matin le rapport du comité des privilèges qui, après enquête, exonère l'hon. James Murdock des accusations portées contre lui par M. Guss Porter, député conservateur d'Hastings. Le résultat du vote fut de 149 à 39.

Le ministre du Travail avait été accusé d'avoir violé ses responsabilités ministérielles en retirant la veille de la Chambre le dépôt qu'il avait à la Home Bank. On l'accusait d'avoir fait ce retrait à la faveur des renseignements qu'il aurait obtenus comme ministre.

L'hon. James Murdock, à l'enquête instituée par le parlement et présidée par M. Archambault, a déclaré catégoriquement que ce n'est pas aux réunions du conseil qu'il a été mis au courant des affaires de la banque.

En présentant le rapport du comité, M. Archambault a vigoureusement défendu le ministre et montré que sa conduite ne porte nullement atteinte à son honorabilité.

M. Porter, qui a porté les accusations, persiste dans son attitude. Il affirme que le ministre a mal justifié sa conduite. Il modifie cependant la nature de ses accusations en disant qu'il n'a jamais accusé le ministre d'avoir violé son serment d'office. Il l'accuse d'avoir agi contrairement à ses obligations ministérielles et prétend que cette accusation est fondée.

Il tente de prouver ses avances en disant que le ministre a quitté une réunion du cabinet pour aller faire le retrait de son argent. A cette réunion du cabinet, prétend M. Porter, le premier ministre a dû faire connaître la situation de la banque et M. Murdock a dû prendre cette décision après avoir tous les renseignements sur la condition financière de la banque.

M. Archambault a répondu à cette affirmation en disant qu'il est absolument injuste et contraire à la jurisprudence anglaise que de condamner un accusé pour un soupçon aussi peu fondé que celui-là. Il fait remarquer de plus que les délibérations du conseil des ministres sont strictement confidentielles et que M. Porter ne peut pas prouver que M. Murdock a obtenu ses renseignements à cette réunion du conseil. Au contraire le ministre lui-même a répondu à cette accusation par un démenti formel. Il a déclaré à l'enquête que les seuls renseignements sur la banque qu'il a obtenus, il les tient de M. G.-N. Gordon, vice-président de la Chambre.

M. Hance Logan, député libéral des Provinces Maritimes, commentant les critiques de l'opposition, a déclaré que le ministre du travail est traité très injustement par les conservateurs. "M. Porter, dit-il, a forcé le ministre à se tenir éloigné du parlement pendant plus d'un mois pour une accusation qui n'est pas fondée."

M. Meighen, le chef de l'opposition, tente à son tour de prouver que le ministre a obtenu ses renseignements à la réunion du conseil. M. Pinn, député libéral d'Halifax, l'interrompt fréquemment pour lui rappeler que l'hon. M. Murdock n'a été mis au courant de la situation précaire de la banque que par M. Gordon.

A son tour, M. Lucien Cannon, député libéral de Dorchester, prend les conservateurs à parti et les accuse de vouloir combattre le ministre du travail parce qu'en 1921 il a démissionné comme membre du tribunal du commerce. "Le véritable coupable, dit-il, c'est sir Thomas White qui doit être tenu responsable des pertes subies par les déposants."

L'honorable M. King dit que les conservateurs ont recouru à une tactique sans précédent dans l'histoire parlementaire. "On veut forcer le ministre du travail à se retirer de la vie publique", dit-il ; "le ministre, ajoute M. King, a la confiance de la population et surtout de la classe ouvrière dont il sauvegarde les intérêts."

L'honorable Jacques Bureau a aussi défendu la conduite de son collègue. L'amendement Porter au rapport du comité parlementaire des privilèges, qui incrimine l'hon. James Murdock des accusations portées contre lui au sujet de ses relations avec la banque Home est rejeté par la Chambre à deux heures ce matin par un vote de 149 à 39. Tous les libéraux et les progressistes s'y opposent.

M. Porter demandait l'incrimination du ministre. Après ce premier vote, M. Irvine, député travailliste, a proposé en second amendement que le rapport soit renvoyé au comité pour y ajouter les mots : "Les accusations n'ont pas été prouvées".

Au milieu des protestations de la droite, M. Bird, progressiste, reprend le débat et récite les arguments apportés par M. Irvine.

Il proteste lui-même contre le débat qui, dit-il, est une tactique politique. "Nous discutons cette question et nous négligeons les affaires importantes. Nous avons ainsi perdu neuf heures de notre temps", dit-il.

Après lui, M. McClellan, un autre progressiste, prend la parole et appuie à l'amendement en déclarant que le ministre doit être entièrement exonéré.

Vingt-deux progressistes seulement votent en faveur de l'amendement. Tous les libéraux et 10 conservateurs restent en Chambre s'y opposent.

LE CANDIDAT DEMOCRATE A LA PRESIDENCE

Il ne sera connu que vendredi ou samedi. — Programme à adopter

CONFUSION

Rixe déclenchée par la question du K. K. K. — Manifestations

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 25. — Toutes les passions qui agitent le parti démocrate se sont déchaînées aujourd'hui et ont transformé le congrès national du parti en un véritable capharnaüm.

La question du Ku Klux Klan, enfin jetée sur le tapis, donna lieu à une manifestation défavorable qui souleva toute la salle et se prêta à des duels au poing entre les délégués qu'elle en fut plus résolue.

Au moment de recevoir les nominations pour la candidature à la présidence, une manifestation éclata en faveur de McAdoo qui dura une heure et démontra quelles forces appuyaient ce dernier.

Le nom du gouverneur Al Smith, de New-York, sera présenté demain soir à faire une parade dans la salle du congrès afin d'éclipser la manifestation accordée à son principal rival. Les discours de nomination se termineront probablement demain soir, mais le vote ne sera pas pris avant vendredi ou samedi.

Le congrès démocrate a mis la dernière main à son organisation, accablée de deux manifestations prolongées à son président permanent, le sénateur Walsh, le champion de l'union sur Teapot Dome et s'est acquitté de tous ses devoirs sauf l'adoption du programme du parti et le choix des candidats.

Tout indique que le plan ne sera pas mentionné dans le programme du parti, par le comité, mais le congrès peut l'insérer et il est probable que la question sera réglée devant le congrès même.

Le sous-comité des relations étrangères se propose de confirmer la croyance du parti dans la participation des Etats-Unis à la Société des Nations.

Un sous-comité a soulevé la question de la prohibition. Il fut décidé de parler d'application de la loi sans faire mention du 18^e amendement.

Les chefs espèrent que le programme sera prêt à être présenté vendredi matin. D'après les règlements, il doit être adopté avant qu'on vote sur la liste des candidats à la présidence. Il y a vingt candidats à présenter et seulement trois discours de nomination ont été prononcés.

L'Alabama (ordre alphabétique) a donné le sénateur Oscar W. Underwood; l'Arizona a présenté un candidat, l'Arkansas a suggéré le nom du sénateur Joseph T. Robinson.

La nomination de M. McAdoo par la Californie et la manifestation en sa faveur mirent fin aux délibérations de la journée.

A la réouverture de la séance demain matin, le Colorado désignera le gouverneur W. E. Sweet. Le Connecticut cédera sa place à New-York qui présentera le nom du gouverneur Smith.

Ce fut le discours de Forney Johnston, nommé sénateur Underwood et dénonçant le Ku Klux Klan qui déclencha les désordres.

PARIS FESTOYE LES CANADIENS

(Dépêche de la Presse Associée)

Paris, 25. — Le groupe de journalistes canadiens qui parcourt la Grande-Bretagne et le continent est arrivé à l'hôtel Moderne, ce soir. Demain ils feront un pèlerinage au tombeau du Soldat Inconnu. Le général Gérard prononcera une allocution. Ils visiteront ensuite les fabriques Chateaux grâce à la courtoisie du sénateur Pelissier.

A 4 heures de l'après-midi réception civique à l'hôtel de ville. Vendredi, un comité français de bienvenue recevra les visiteurs à un déjeuner à Versailles. Dans la soirée les Canadiens assisteront à un banquet offert en leur honneur à Paris sous les auspices du Club Interallié et sous la présidence du maréchal Foch.

Samedi les Canadiens visiteront l'université de Paris et les ateliers du "Petit Journal". Un des principaux journaux de France. Dans la soirée, ils seront présentés à M. Doumergue, président de la République, au palais de l'Élysée, par l'hon. Philippe Roy, commissaire canadien à Paris.

L'HON. J. MURDOCK REPREND SON SIEGE

Ottawa, 25. — L'honorable James Murdock, ministre du Travail, a repris son siège de bonne heure ce matin au milieu des applaudissements de la Chambre qui venait de l'exonérer entièrement des accusations portées contre lui par la gauche conservatrice.

M. Murdock a dû s'abstenir de ses devoirs parlementaires pendant un mois. Le vote de ce matin l'a entièrement réhabilité.

Le premier ministre et M. Lucien Cannon défendent M. Murdock contre MM. Hanson et Meighen. Sir Henry Drayton et l'hon. Jacques Bureau continuent le débat. A heures 15 ce matin, jeudi, la Chambre rejette, 149 voix à 39, l'amendement Hanson incriminant M. Murdock. Les libéraux et les progressistes votent en bloc contre l'amendement; les conservateurs, en bloc pour.

LA CAVE DU "BERENGARIA"

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 25. — Le juge fédéral Knox a rejeté aujourd'hui la requête des représentants de la "Neptune Association of Masters and Mates" demandant qu'il soit enjoint au procureur du district Hayward de faire saisir tous les spiritueux à bord du paquebot "Berengaria".

L'ACHAT DE L'HOTEL SCRIBE, UN BON MARCHE

La plus belle propriété d'affaires de l'Europe, dit le sénateur Wilson

VALEUR EN HAUSSE

On croyait que le National avait payé l'hôtel \$3,000,000

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 25. — M. Louis Pratt, un Canadien demeurant à Paris, lequel conseilla sir Henry Thornton au sujet de l'achat de l'hôtel Scribe, a comparu devant le comité des comptes du National, ce matin. Il a déclaré que les loyers et la valeur des propriétés avaient augmenté d'une façon énorme dans le voisinage de l'hôtel Scribe depuis 1919. Il considère que l'hôtel Scribe est l'un des plus beaux de Paris. Il est convaincu que sa valeur montera constamment.

"Que pensez-vous du prix de \$2,700,000 payé pour l'hôtel ?" demanda M. G. W. Kite, député libéral du Cap Breton.

"L'opinion générale parmi les hommes d'affaires qui demeurent près de l'hôtel est que c'est un bon achat, répondit M. Pratt. Les hommes d'affaires de Paris étaient sous l'impression que le prix payé était de \$3,000,000, ce qu'ils considéraient un prix raisonnable."

M. Pratt informa M. Kite qu'il avait discuté l'achat de l'hôtel Scribe avec sir Henry Thornton à Ottawa. Il rencontra sir Henry par hasard à Ottawa en avril 1923. Il fit savoir à sir Henry que s'il voulait obtenir l'hôtel Scribe il pouvait la lui procurer vite vu que plusieurs autres personnes tentaient de l'obtenir.

Le sénateur Wilson, de Montréal, qui a examiné l'édifice à Paris, a dit que c'était la plus belle propriété du centre de l'Europe au point de vue des affaires.

Il croit que ce serait une excellente chose que de concentrer toutes les affaires canadiennes à Paris dans l'hôtel Scribe.

Le comité se met alors à discuter les dépenses d'exploitation et d'entretien. Le total des dépenses pour 1923 est de \$44,781,775 en comparaison de \$45,623,536 en 1922. C'est une diminution de \$841,761.

LE CONGRES DE L'ASSOCIATION DES BONNES ROUTES

Il aura lieu à Québec l'an prochain. — Travail de M. J.-L. Boulanger

CHEZ LE LIEUT.-GOUV

Le nouveau président choisi aujourd'hui sera du Nouveau-Brunswick

(Dépêche de la Presse Canadienne)

St-Andrews, N.-B., 25. — Les délégués au congrès de l'Association des bonnes routes ont été les hôtes cet après-midi du lieutenant-gouverneur Todd, à St-Stephen.

Ce soir avait lieu une conférence interprovinciale à huis clos. Au programme des amusements figuraient une représentation cinématographique et une danse.

Le programme de demain promet d'être des plus intéressants. Les travaux relatifs à la construction, dans la matinée, et sur l'entretien des routes, dans l'après-midi. L'assemblée générale et l'élection des officiers aura lieu à 5 heures.

Les comités des résolutions et des nominations feront rapport et l'ordre du jour aura lieu le prochain congrès sera choisi. On s'attend qu'un citoyen du Nouveau-Brunswick soit élu président et que le prochain congrès ait lieu à Québec. La nouvelle ne sera, cependant, pas officielle avant demain. Le banquet annuel aura lieu à l'hôtel Algonquin demain soir.

A la séance du matin, présidée par l'hon. William Chisholm, ministre de la voirie, par la Nouvelle-Ecosse, M. J. L. Boulanger, sous-ministre de la voirie de Québec, a débattu la question de frais, donnant des statistiques sur la méthode adoptée dans sa province pour faire face à cet aspect de la construction des bonnes routes.

M. A. S. MacMillan, président de la commission de voirie de la Nouvelle-Ecosse, parla des spécifications. Le professeur Royall French, de l'université McGill, discuta sur l'éducation des constructeurs de routes.

L'Italie accepte

(Dépêche de la Presse Associée) Rome, 25. — Les journaux de Rome disent que le gouvernement italien a accepté l'invitation d'assister à la conférence allée qui sera tenue à Londres en juillet.

LA SECURITE DE LA FRANCE

MacDonald refuse carrément de signer un pacte de garantie

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 25. — Le premier ministre MacDonald a rejeté carrément le plan de M. Herriot que la Grande-Bretagne prenne par écrit la promesse d'assurer la sécurité de la France, s'il faut en croire l'"Intransigeant".

M. MacDonald refusa d'accepter le point de vue français que les quinze années d'occupation de la Rhénanie conformément au traité de Versailles ne commencent qu'au moment où l'Allemagne s'acquitterait de ses paiements.

C'est l'échec de M. Herriot à obtenir cette garantie de sécurité, ajoute le journal, qui pousse les deux premiers ministres à se donner rendez-vous à Genève dans l'espoir que la Société des Nations pourrait sanctionner des alliances défensives qui protégeraient adéquatement la France.

Incendie sous contrôle (Dépêche de la Presse Canadienne) Algonquin-Park, Ontario, 25. — L'incendie dans les coupes de la compagnie Booth est sous contrôle.

LA DEMANDE DES DEPOSANTS DE LA H. BANK

Elle sera examinée sous tous ses aspects, déclare l'hon. J.-A. Robb

DILIGENCE ET NON LENTEUR

Un rapport des liquidateurs et le jugement des tribunaux

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 25. — A la fin de la séance du comité des banques, aujourd'hui, l'hon. J. A. Robb, ministre-suppléant des finances, a déclaré que la demande de la détermination des déposants de la Home Bank serait étudiée sous tous ses aspects. Il a ajouté qu'il ne serait que juste, cependant, d'avancer que la question soit réglée le gouvernement ait un rapport des liquidateurs sur ce qu'il pourrait réaliser de l'actif et de la double responsabilité.

M. Robb déclara qu'il n'aurait pas parlé si on n'avait pas mentionné le mot de lenteur. Il rappela que les déposants avaient présenté leurs revendications le 23 janvier, qu'ils avaient comparu devant le juge McKeown le 16 avril et qu'un rapport intérimaire avait été reçu le 10 juin.

Le ministre parla des procédures prises contre les administrateurs de la banque et déclara qu'il n'était pas sûr si ce serait une bonne chose pour le gouvernement d'accorder une indemnité aux déposants avant qu'il soit établi par les tribunaux combien d'argent on peut obtenir des directeurs de la banque.

M. Robb déclara que l'on n'avait rien ajouté de nouveau à l'affaire et que M. J. T. Shaw, député indépendant de Calgary, répondit qu'à son avis les paroles du ministre avaient accentué les craintes d'un trop long délai.

M. Shaw proposa une motion de remerciements à la délégation qui fut secondée par le progressiste H. E. Spencer, de Battle-River, et adoptée à l'unanimité.

EXPOSE DE REVENDEICATIONS

Ottawa, 25. — Une délégation de déposants de la Home Bank remplit la salle des comités de la Chambre, ce matin, afin d'exposer sa cause au comité des banques et du commerce. Si nombreux était la délégation que la salle dans laquelle le comité se réunit d'ordinaire n'était pas assez grande pour toute la contenance.

"Le temps de parler est fini, il est temps d'agir", déclara M. W. T. J. Lee, avocat des déposants. Si l'on fait que chose pour les déposants il faut le faire à la présente session. Un grand nombre de personnes à Toronto sont obligées de se réfugier dans les institutions de charité à la suite de leurs pertes dans la catastrophe de la Home Bank.

La foi simple du peuple dans les banques canadiennes fortifiée par 90 années sera rudement ébranlée à moins que le gouvernement ne décide d'indemniser les déposants. C'est un devoir moral de rembourser ces pertes.

M. R. J. McLaughlin insista sur les raisons d'équité. Les déposants, dit-il, ont des droits basés sur l'équité et la justice. En loi, les déposants ne peuvent présenter de créance à la couronne mais le peuple a droit de présenter une requête à la couronne pour réclamer un droit.

Une juste revendication contre la couronne est un droit légal, dit M. McLaughlin. Je ne porte aucune accusation de turpitude morale. L'action d'un ministre en temps de guerre peut s'expliquer du fait de la guerre.

"Si vous dites que le gouvernement ne prend aucune responsabilité pour la loi des banques, la loi des banques est alors un chiffon de papier. Les gens se demandent s'il est préférable de conserver le système actuel des banques ou de le rejeter. Si le gouvernement ne prend aucune responsabilité pour l'application de la loi, il détruit la confiance. Si vous dites que le gouvernement prend des responsabilités vous restaurez la confiance."

M. A. G. Browning, c.r., de Hamilton, avocat des déposants, déclara que la Home Bank était dans une position différente de celle des autres (A suivre à la page 7)

LES TAUX DE LA CONVENTION DU NID AU CORBEAU

(Dépêche de la Presse Canadienne) Winnipeg, 25. — Le premier ministre Bracken et M. H.-J. Symington, c.r., sont partis à la hâte pour la capitale, hier soir, afin de faire entendre les revendications de l'Ouest à l'audience que donnera le cabinet vendredi prochain au sujet de la convention du Nid au Corbeau.

75 POUR CENT AUX DEPOSANTS DE LA H. BANK

Le comité fait une deuxième démarche auprès de l'hon. J.-A. Robb

ALTERNATIVE

Il faudrait \$11,000,000 pour indemniser de la sorte les déposants

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 25. — Des représentants du comité des déposants ont présenté deux propositions à l'hon. J. A. Robb, ministre des Finances, pour le remboursement des déposants de la Home Bank.

Premièrement, que le gouvernement avance 75 cents dans le dollar, ce qui en plus du 25 pour cent déjà reçu indemniserait totalement les déposants. Dans ce cas l'actif de la banque serait administré par les liquidateurs au profit du gouvernement.

Deuxièmement, que le gouvernement avance soixante cents dans le dollar. Dans ce cas, le liquidateur administrerait l'actif de la banque au profit des déposants.

M. Robb ne fit aucun commentaire. Ces propositions furent expliquées par M. W. T. J. Lee, président du comité national des déposants de la Home Bank, à une réunion spéciale du comité des banques.

Le liquidateur Weldon déclara que pour payer 75 pour cent, il faudrait \$11,250,000 et pour 60 pour cent, \$9,000,000. Il dit que M. Clarkson croit que si le gouvernement avançait 60 pour cent, les déposants réaliseraient 85 pour cent.

M. Weldon déclara que la proposition était faite parce qu'il était compris que M. Robb avait exprimé le désir d'avoir une proposition précise devant lui.

"N'essayez pas de me mettre rien de cette sorte dans la bouche, fit M. Robb. Personne ne m'a jamais entendu dire rien de cette sorte. Vous ne l'avez pas entendu de cette façon."

M. Weldon regrette qu'il y ait eu malentendu. Lorsque M. Weldon eut terminé, M. Herbert Marler, président du comité, demanda si M. Robb avait quelque déclaration à faire. M. Robb secoua la tête.

DES PERMIS POUR CIRCULER DANS LES BOIS

Du 11 juin au 15 novembre. — Grande sécheresse dans le Témiscamingue

VIGILANCE ETROITE

Une étincelle peut provoquer une conflagration. — Hommes disponibles

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 25. — Il faut maintenant des permis de circulation pour voyager dans les bois, la saison des permis s'étendant du 11 juin au 15 novembre, suivant un arrêté ministériel signé récemment.

C'est que l'Association protectrice des forêts fait tout en son pouvoir pour diminuer le nombre des incendies en forêt dans la province cette année. Si l'on songe que dans certaines parties du comté de Témiscamingue, non loin de Montréal, il n'y a pas eu de pluie pendant trente-trois jours et que le sol est sec sur une profondeur d'un pied et demi, il est facile de comprendre la nécessité des permis de circulation et d'établir une surveillance sur les allées et venues des gens dans les forêts de la province, parce qu'une allumette imprudentement jetée peut faire éclater une conflagration qui pourrait détruire des milliers d'acres de bois précieux.

On exerce une vigilance étroite sur toutes les forêts de la province afin de prévenir tout incendie et lorsqu'on en rapporte un quelconque part, des hommes sont immédiatement dépêchés sur les lieux, comme ce fut le cas à Ste-Apolline, la semaine dernière, alors que quarante hommes et trois pompes furent sur les lieux en moins d'une heure après que le feu eut été signalé et bien qu'il eut fallu traîner ces pompes sur une distance de plus de quinze milles.

Justicié, grâce au printemps tardif et à la quantité de pluie tombée dans la province, il y a eu très peu d'incendie mais le service de protection comprend que le danger approche et c'est pourquoi il fait des efforts extraordinaires pour que le nombre des incendies soit moins élevé cette année.

HERRIOT REVIENT DE BRUXELLES DES PLUS SATISFAIT

Il s'est entendu avec le ministre belge sur la politique à suivre

LE DESARMEMENT

L'immunisation contre la tuberculose. — Le blé de la Russie

Dépêches radiotélégraphiques spéciales au "Canada"

Paris, 25. — Ce matin, le conseil des ministres a eu lieu à l'Élysée. M. Herriot a mis le conseil des ministres au courant de ses conversations à Chequers Court et à Bruxelles.

La presse française déclare que M. Herriot revient de Bruxelles aussi satisfait qu'il était en quittant Londres.

Un communiqué officiel donné à la suite de l'entrevue de Bruxelles dit : "M. Herriot a mis les ministres belges au courant de ses conversations avec M. MacDonald. Les vues furent échangées sur les principaux points que devra discuter la prochaine conférence. Les questions qui ont attiré principalement l'attention des ministres ont été l'échange des gages, après que l'Allemagne aura rempli les conditions prescrites par le rapport des experts, des garanties d'exécution du régime des chemins de fer

LE TENNIS

WILLARD F. CROCKER
A DÉFAT R. T. GAUNT

Gaunt eut 5-4 en sa faveur dans le second set, mais ne sut pas profiter de cet avantage. — Les semi-finales des simples des dames aujourd'hui. — Suzanne Lenglen et Mlle Wills ont gagné à Wimbledon.

Le tournoi de tennis de la province de Québec a été continué hier au Club de Tennis Mont-Royal; Willard F. Crocker a défait R. T. Gaunt dans la rencontre la plus intéressante de la journée; Crocker gagna par le score 6-0, 7-5 après être venu à maintes reprises près de perdre le second set; Gaunt débuta mal et ne prit pas une seule partie dans le premier set; mais il eut l'avantage à 5-3 dans le second et s'il ne s'était pas enervé à ce moment il aurait probablement gagné le set. Immédiatement après cette rencontre, Crocker et Morrice ont défait Paul Fontaine et Marcel Rainville, champions intermédiaires de la province, 6-2, 6-1. Mlle B. et P. Abbott, du Club de Tennis Mont-Royal, 6-2, 7-5; Mlle D. H. Ross et H. M. Suckling ont également fait une belle lutte à Mlle Bremner et M. Bellevue, du Club de Tennis Rideau, Ottawa.

Toutes les parties qui sont écoulées pour aujourd'hui devraient être intéressantes; les semi-finales des simples des dames seront jouées dans le courant de la journée, la première entre Mlle Phoebe Grierson, du Club de Tennis Rideau, Ottawa, et Mlle Cooke, de Toronto, permettra de voir aux prises deux stylistes; il n'y a rien de si intéressant que de voir Mlle Grierson exécuter ses drives de droite et de revers; Mlle Cooke a aussi un style impeccable; ces deux joueuses se rencontreront à 11.00 a.m. Mme Carter, de Québec, rencontrera Mlle Simpson dans la dernière semi-finale, à 3.00 p.m.; Mme Carter a défait Mlle Brock qui est considérée comme une des meilleures joueuses canadiennes aujourd'hui, tandis que Mlle Bremner, du Club de Tennis Rideau.

Il serait assez difficile de dire quelles seront les rencontres les plus intéressantes; toutes les parties qui sont écoulées le sont également et les fervents du tennis qui se rendront au Club de Tennis Mont-Royal seront satisfaits.

Voici les résultats des rencontres d'hier :

Simple
C. W. Aikman vs J. K. M. Green, 6-1, 6-0.
D. R. Morrice vs A. R. Chipman, 6-0, 6-1.
R. N. Watt vs W. A. Landry, 6-4, 6-1.
W. F. Crocker vs R. T. Gaunt, 6-0, 7-5.

Dames, Simple
Mme Cooke vs Mlle K. Gallery, 6-3, 6-1.
Mlle P. Grierson vs Mme H. H. Boyd, 6-3, 6-3.

Mixtes
Mlle Simpson et Dr Cleveland vs Mlle Grierson et Beaubien, 6-2, 6-2.
Mme Wallbank et Aikman vs M. et Mme Gaunt, 6-2, 6-5.

Mlle Bykert et Mlle Brock et Davidson, 6-3, 6-1.
Mlle Bremner et Bellevue vs Mlle D. H. Ross et H. M. Suckling, 7-5, 6-3.

Doubles
Crocker et Morrice vs Fontaine et Rainville, 6-2, 6-1.
Francis et Aikman vs Ross et Aird, 6-2, 6-3.

Doubles, Dames
Mme Cooke et Mlle Brock vs Mlle Abbott, 6-3, 7-5.

PARTIES DU SOIR
Mixtes
Mme Boyd et Cassils vs Mlle Steers et Brown, 6-3, 6-3.

Simple
H. V. Pennell vs W. H. Knowles, 6-4, 4-6, 6-1.

Doubles, Dames
Mme et Mlle Murphy vs Mlle Goodwin et Mlle Parke, 6-2, 2-6, 6-4.

Doubles
Cassils et Brown vs Mills et Green, 6-2, 6-2.

Voici le programme de la journée :
11.00 — **Dames-Simple**
Mlle P. Grierson vs Mme E. F. Cooke.

1.00 — **Dames-Double**
Mlle Hague et Mlle Simpson vs Mme Beaton et Mme Watt.

3.00 — **Dames-Simple**
Mme Carter vs Mlle Simpson.

Dames-Double
Mme Cooke et Mlle Brock vs Mme et Mlle Murphy.

4.30 — **Simple**
J. W. Brown vs C. W. Aikman.
A. S. Cassils vs R. N. Watt.

Double
Gaunt et Head vs Dunlop et Chipman.

Double-Dames
Mme Boyd et Cassils vs Mlle Simpson et Dr Cleveland.

Mlle K. Gallery et Laframboise vs Mme Wallbank et Aikman.
Mme Heaton et Francis vs Mlle Bremner et Bellevue.

A WIMBLEDON
Wimbledon, Angl., 25. — Mlle Kathleen McKane, champion d'Angleterre, a éliminé Mme Molla Mallory, championne des Etats-Unis, du tournoi de Wimbledon. Le jeu de Mlle McKane est bien amélioré et Mme Mallory n'a jamais eu de chances de gagner.

Il est probable que Mlle McKane rencontrera la fameuse Mlle Lenglen dans la finale; cependant, elle devra d'abord éliminer Mlle Edington ou Helen Wills, championne actuelle des Etats-Unis. Mlle Wills s'est reprise depuis les défaites désastreuses qu'elle a subies dans le tournoi international.

Mlle Satterthwaite a aussi éliminé une visiteuse américaine lorsqu'elle a défait Mlle Eleanor Goss; Mme Marion Jessup, Mlle Elizabeth Ryan et Mme George Wightman ont gagné dans les simples.

Suzanne Lenglen a défait son adversaire 6-0, 6-0; elle n'a pas perdu

une seule partie dans deux rencontres. La rencontre la plus intéressante aujourd'hui a été celle de R. Norris Williams II des Etats-Unis et P. F. Perret de France. Ce fut une dure lutte, comme celle entre Alonzo et Lacoste, hier.

Voici les résultats des rencontres :
F. G. Lowe, Angleterre vs Carl Fischer, champion intercollegial des Etats-Unis, 6-1, 6-3, 6-3.

Mlle McKane, Angleterre vs Mme Mallory, Etats-Unis, 6-1, 6-0.

Watson M. Washburn, Etats-Unis, vs Fred Crawford, Angleterre, 6-4, 6-4, 4-6, 6-2.

Norman Brooks, Australie vs Dr Rutman, 6-2, 2-6, 6-1.

Helen Wills, Etats-Unis vs Mlle P. Dranfield, 6-0, 6-2.

Mlle Lenglen vs Mlle E. R. Clarke, 6-0, 6-0.

Mme Satterthwaite vs Mlle Goss, 6-4, 6-4.

Mme Marion Jessup, Etats-Unis, vs Mme Barrett, Angleterre, 6-0, 6-0.

P. F. Perret, France, vs Mlle D. H. Ross, 6-4, 6-4.

Mme George Wightman, Etats-Unis, vs Mlle J. Saunders Taylor, 6-0, 6-2.

Mlle Elizabeth Ryan, Angleterre, vs Mme Parton, Angleterre, 6-4, 8-6.

Carl Fischer et Mlle Edith Sigourney, Etats-Unis, vs sir G. A. Thomas et Mlle Hogarth, 6-3, 6-2.

Vincent Richards et Francis T. Hunter, Etats-Unis, vs F. M. B. Fisher et J. C. Peacock, Angleterre, 3-6, 7-5, 6-4, 6-3.

JACK WRIGHT ELIMINE
Philadelphie, 25. — La défaite de Jack Wright, de McGill, a été la sensation du jour dans le tournoi intercollegial des Etats-Unis; Wright a été éliminé dans la troisième élimination par Fritz Meier, de Lehigh, 10-8, 6-2.

CANADIEN INC. A HOCHELAGA
Dans une joute des plus contestées l'Hochelaga a triomphé du C. P. D'A. hantise par un résultat de 7 à 5. Les deux jancers Paquette et Sykes se sont fait une belle lutte, le premier s'élevant à 12 trapèzes au haut et le second 10. De plus, Sykes frappa un home run avec un joueur sur les buts. Les meilleurs joueurs furent Jean Sauvé de l'Hochelaga et Richard du Hantise avec chacun deux-butts à leur crédit.

Résultat par manches :
Hantise : 000020030 — 5 10 3
Hochelaga : 12020020X — 7 11 5
Batteries : Paul Paquette et Minher, Sykes et Thomas.

Dimanche prochain le Canadien Inc. ira rencontrer l'Hochelaga au Parc Poupard. Le gérant Desilest annonce l'engagement d'un nouveau lanceur qui fera face dimanche à Henri Clément de l'Hochelaga. De son côté M. Jean-Baptiste Poupard, président du club Hochelaga, promet une surprise aux nombreux partisans de son club. Un nouveau joueur sera sur l'alignement du Hochelaga, qui sera tout une sensation.

LE BASEBALL A STE-THERESE
Le Ste-Thérèse, renforcé de Tétraut, premier but du Séminaire, et de Duranville de l'Oka, a remporté une autre victoire en battant le Ste-Cécile Inc. renforcé aussi de quelques joueurs du Colporteur de Fruits, par un score de 7 à 3.

L'équipe a joué à merveille, mais nous devons une mention spéciale à la batterie, composée de Legault, comme receveur et Larocque comme lanceur.

Dimanche, le 29 le Ste-Thérèse devait jouer avec le Ste-Arsène, mais à la dernière minute M. Chartrand, gérant du Ste-Arsène, voulu changer les arrangements et le Ste-Thérèse a été contraincé de se retirer.

Le programme de la journée :
11.00 — **Dames-Simple**
Mlle P. Grierson vs Mme E. F. Cooke.

1.00 — **Dames-Double**
Mlle Hague et Mlle Simpson vs Mme Beaton et Mme Watt.

3.00 — **Dames-Simple**
Mme Carter vs Mlle Simpson.

Dames-Double
Mme Cooke et Mlle Brock vs Mme et Mlle Murphy.

4.30 — **Simple**
J. W. Brown vs C. W. Aikman.
A. S. Cassils vs R. N. Watt.

Double
Gaunt et Head vs Dunlop et Chipman.

Double-Dames
Mme Boyd et Cassils vs Mlle Simpson et Dr Cleveland.

Mlle K. Gallery et Laframboise vs Mme Wallbank et Aikman.
Mme Heaton et Francis vs Mlle Bremner et Bellevue.

A WIMBLEDON
Wimbledon, Angl., 25. — Mlle Kathleen McKane, champion d'Angleterre, a éliminé Mme Molla Mallory, championne des Etats-Unis, du tournoi de Wimbledon. Le jeu de Mlle McKane est bien amélioré et Mme Mallory n'a jamais eu de chances de gagner.

Il est probable que Mlle McKane rencontrera la fameuse Mlle Lenglen dans la finale; cependant, elle devra d'abord éliminer Mlle Edington ou Helen Wills, championne actuelle des Etats-Unis. Mlle Wills s'est reprise depuis les défaites désastreuses qu'elle a subies dans le tournoi international.

Mlle Satterthwaite a aussi éliminé une visiteuse américaine lorsqu'elle a défait Mlle Eleanor Goss; Mme Marion Jessup, Mlle Elizabeth Ryan et Mme George Wightman ont gagné dans les simples.

Suzanne Lenglen a défait son adversaire 6-0, 6-0; elle n'a pas perdu

Washington : 2010000 — 3 5 0
New-York : 2000000 — 2 5 1
Batteries : Marberry et Ruel; Bush et Schang.
A St. Louis : 603000000 — 3 7 0
Detroit : 100000001 — 3 6 1
Batteries : Collins, Douse et Bassler; Shocker, Vangilder et Severid.

LIQUE INTERNATIONALE
A Newark : 1000000101 — 3 8 1
New-York : 01121110X — 7 11 0
Batteries : Parham et McCarthy; Ellis et Devine.

A Toronto : 000000002 — 8 15 0
Batteries : Beall et Lake; Head; Sauer, Glazer, Faulkner et Stange; Vincent.

ASSOCIATION AMERICAINE
A Memphis : 100000000 — 2 0 0
Batteries : 100000000 — 2 0 0
Deuxième partie.
A Memphis : 100000000 — 2 0 0
Batteries : 100000000 — 2 0 0

A Nashville : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Nashville : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Little Rock : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Little Rock : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

ASSOCIATION DU SUD
A Louisville : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Louisville : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Milwaukee : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Milwaukee : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Minneapolis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Minneapolis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Toledo : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Toledo : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Indianapolis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Indianapolis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Columbus : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Columbus : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Cincinnati : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Cincinnati : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Cleveland : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Cleveland : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Detroit : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Detroit : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Chicago : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Chicago : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Kansas City : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Omaha : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A Lincoln : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Louis : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2
Deuxième partie.
A St. Paul : 100000000 — 3 18 2
Batteries : 100000000 — 3 18 2

1. Festival Fantaisie. H. Tahireh
2. Bénédiction Nuptiale. Th. Duhois
3. Sérénade. Squire
4. Adieu Fidéles
Arrangement pour orgue par Madame B. Almeras Fournier.
Chant — Extase de la Vierge, de Wasener, par Mme C.A. Desmarais.
3. Menuet Français. Amédée Tremblay
4. Andante Cantabile.
IV Symphonie. Ch. M. Widor
b) Chanson Matinale. Feller
c) Mélodie. Thalberg
Arrangement pour orgue par Madame B. Almeras Fournier.
5. Coccato en ré. Ralph Kinder
6. Marche Héroïque. Saint-Saëns
La bénédiction de l'orgue sera faite par Sa Grandeur Monseigneur Guillaume Forbes, évêque de Joliette.
L'allocution sera prononcée par M. le chanoine Harboure. La chorale de St-Eusèbe exécutera le programme suivant :

Cor Jesu, Cor Marie. F. H. O. Salutaris (à la capella). Perosi
Salve Regina (de la trape d'Oka). Un Cistercien
Salve Pater Salvatoris. Richard Perry
(La chorale de l'Académie Meillier)
Tantum Ergo. G. Schoofs
Maitre de chapelle : professeur Jean Goulet; organisiste : professeur A. St-Martin.

Les billets sont en vente chez Archambault, marchand de musique, et au presbytère de St-Eusèbe de Verceuil, rue Fulmire.

XIE CONGRES NATIONAL DE L'A. C. J. C.
La journée du 30 juin sera consacrée à l'étude de notre commerce

AU COLLEGE STE-MARIE
Le onzième congrès national de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française qui se tiendra à Montréal du 28 juin au 2 juillet, consacrera toute la journée du lundi 30 juin à l'étude du commerce canadien-français.

La première séance d'étude s'ouvrira à 9 h. 30 du matin. Elle sera placée sous le distingué patronage du R. P. Joseph Paré, S.J., préfet des études au collège Sainte-Marie. La présidence d'honneur a été confiée à M. Joseph Picard, président de la "Rock City Tobacco Company", de Québec. M. Cuthbert Desj, gérant, vice-président général de l'A. C. J. C., en sera le président d'office.

Le rapport sur "l'aspect économique du Commerce canadien-français" a été confié à M. François Vézina, professeur à l'École des Hautes études commerciales, ancien membre du comité central de l'A. C. J. C. MM. Ludger Gravel, ancien président de la Chambre de commerce de Montréal, J. Edmond Sansregret, président de l'Association des Marchands détaillants du Canada, Adélard Fortier, vice-président de la "Montreal Dairy Company" (limitée) de Montréal, feront les commentaires.

A 2 h. 30 de l'après-midi se tiendra au même endroit la deuxième séance d'étude. Mgr A. V. J. Piette, recteur de l'Université de Montréal, président de la Chambre de Commerce de Montréal, en sera le président d'honneur. Le président d'office est M. Frédéric Dorion, avocat, président de l'Union régionale de l'A. C. J. C., à Québec.

M. Wilfrid Guérin, notaire, secrétaire général de l'A. C. J. C., présentera un rapport relatif à "l'aspect social du commerce canadien-français". Il y aura discussion générale par MM. Adéodat Trépanier, président général de l'Association catholique des Voyageurs de commerce du Canada, S. E. Gravel, financier, Montréal, M. l'abbé Aimé Boileau, aumônier général des Syndicats catholiques et nationaux.

Le Canada

MONTREAL, jeudi, 26 juin 1924.

Situation à éclaircir

Depuis le début du procès sensationnel qui vient de se terminer par la condamnation à mort de six bandits, les commentaires les plus extraordinaires sont faits sur l'administration de la police.

S'il fallait en croire ce qui se dit, la pègre et la police feraient bon ménage, car on va même jusqu'à dire que la police était au fait de tout ce qui se faisait dans le domaine du crime.

Nous voulons croire que ce que l'on avance actuellement n'est que de la fantaisie, mais il importe qu'une enquête sérieuse établisse clairement que les accusations lancées et les insinuations faites ne sont pas fondées.

D'ici là, le public croira que l'on dit vrai et que réellement la force constabulaire n'est pas apte à protéger la vie des citoyens et leur propriété.

Le procès actuel n'a livré à la justice du pays que six bandits; et comme le faisait remarquer le juge Wilson, si l'on ne retrouve pas les autres qui sont au large, il n'y a pas de police au Canada pas plus qu'aux Etats-Unis.

Quant à la question de protection accordée aux bandits, la chose est trop grave pour qu'elle soit abandonnée sans enquête. Il faut établir les responsabilités et punir ceux qui auraient pu profiter de leur relation avec la justice pour protéger les coupables.

Jamais plus qu'aujourd'hui, le public n'a été aussi nerveux. Il se sent de moins en moins protégé et il est indispensable qu'on lui démontre qu'il n'a aucune raison d'entretenir ces sentiments et que la police de Montréal est réellement de première valeur.

La métropole canadienne traverse depuis quelques mois une période de criminalité comme jamais il ne s'en est vu ici; les voleurs se livrent à leurs exploits avec une liberté inouïe et dans bien des cas l'on ne réussit pas à capturer les coupables.

La police est-elle insuffisante en nombre ou bien est-elle incapable? Voilà ce qu'il importe d'éclaircir une fois pour toutes.

Si elle est insuffisante en nombre, il appartient à nos autorités de l'augmenter à mesure que la population augmente et que la cité s'agrandit; il importe aussi d'exiger de la force constabulaire la valeur nécessaire qui lui attirera le respect et la crainte de tous.

Le service postal réorganisé

Tous s'accordent à louer le gouvernement pour l'énergie et l'initiative dont il a fait preuve au cours de la grève postale et pour avoir si rapidement réorganisé son service, que le public n'en a pour ainsi dire pas été atteint.

La première leçon à tirer de l'événement, — et nous la signalons aux grévistes, — c'est le très grand nombre de candidats qui se sont présentés pour les remplacer.

Ceux qui ont été, de près ou de loin, mêlés au mouvement de réorganisation ont été surpris de la qualité des candidats aux positions laissées vacantes.

Il était naturel que des gens qui étaient sans travail se présentent. Mais il s'est aussi offert un grand nombre de personnes, ayant des positions dans des magasins, de grandes administrations ou d'autres postes du gouvernement, qui étaient si loin de trouver la condition des commis de postes ou des facteurs défavorable qu'ils ambitionnaient fort de l'acquiescer.

Cette affluence de demandes a été l'un des points saillants de la grève. Elle n'indique pas qu'un grand nombre de personnes sont sans travail à Montréal, mais plutôt que les positions vacantes étaient assez alléchantes pour que beaucoup veuillent changer leur travail s'il pouvaient les obtenir.

Le public d'ailleurs n'a marqué aucune sympathie à la grève; elle n'était profitable ni dans le principe, ni dans la pratique.

En principe, il répugne que des employés publics abandonnent leur poste et risquent d'imposer à toute la population des ennuis graves pour faire valoir leurs réclamations personnelles.

En pratique, l'événement a prouvé que le traitement des fonctionnaires qui se plaignaient était tout de même supérieur à la moyenne de ce que gagnent des employés de même nature dans un grand nombre d'autres administrations.

Notre sympathie va maintenant aux vraies victimes de la grève, ces malheureux employés qui se sont laissés entraîner par des meneurs du dedans et du dehors, et qui ont perdu en quelques heures une place qu'ils occupaient depuis plusieurs années.

Dans la région du Saguenay

L'hon. M. Perrault, ministre de la colonisation, est actuellement en voyage dans la région du Saguenay, l'une des plus fertiles qui soient dans la province de Québec.

Depuis quelques années, la région du Saguenay s'est considérablement développée et elle compte aujourd'hui un grand nombre de paroisses où habite toute une population de solides et prospères colons.

Le voyage que fait actuellement le ministre de la colonisation démontrera sans aucun doute que l'œuvre du gouvernement aide considérablement ces cultivateurs et qu'il est important de continuer dans la bonne voie.

Le gouvernement Taschereau a donné un essor considérable à la colonisation dans notre province et nous devons nous louer de cette politi-

que qui a été pour beaucoup dans l'arrêt du flot migrateur vers les Etats-Unis.

Et c'est aussi cette politique de colonisation qui fera le plus pour ramener les nôtres dans notre province.

Lors de l'émigration vers les Etats-Unis, il a été prouvé que pas un seul colon établi dans nos régions nouvelles n'a abandonné le sol pour se diriger vers les Etats-Unis.

Les colons ont donc les occasions désirables de prospérer et d'enrichir leur domaine. Le gouvernement leur a accordé des avantages spéciaux dont un bon nombre ont su profiter.

Le gouvernement construit aussi des routes, aide à la fondation des paroisses, construit des écoles et assure les premiers travaux de défrichement et la construction des dépendances nécessaires.

Au cours de ce voyage le ministre de la colonisation aura occasion de dévoiler un monument élevé à la mémoire des 21 pionniers de Grande-Baie, un joli et prospère village du Saguenay.

Ces braves n'ont pas craint la forêt et le dur labeur qui accompagne toujours les débuts sur la terre; mais aujourd'hui, leurs descendants peuvent jouir d'une situation très enviable.

L'exemple mérite d'être signalé et il est à souhaiter qu'il sera suivi par tous ceux qui délaisent la terre pour chercher dans les villes leur subsistance, ce qui est difficile à trouver à l'heure actuelle.

Les taxes à Montréal

Dans sa dernière édition, le bulletin de l'Institut des Recherches consacre un article à la taxe "per capita" dans les principales villes du pays.

Cet article établit que Montréal est la ville, après Québec, dont la taxe par tête est la moins élevée et cela est tout à l'honneur de la politique financière du gouvernement Taschereau.

Voici les statistiques fournies par le Bulletin de l'Institut des Recherches :

Vancouver	\$43.00
Edmonton	54.00
Calgary	56.00
Regina	55.00
Winnipeg	51.00
Toronto	49.00
Ottawa	35.00
London	41.00
Montréal	26.00
Québec	20.00

Les adversaires du gouvernement qui criaient sur tous les tréteaux politique que le gouvernement surtaxait Montréal verront par ce tableau éloquent qu'ils n'étaient pas sincères quand ils lançaient leurs attaques.

La métropole est dans une excellente situation financière et elle bénéficie aussi de l'excellent crédit dont jouit la province toute entière grâce à la bonne et sage administration financière du gouvernement Taschereau.

Nous citons ces chiffres parce qu'ils démontrent de toute évidence qu'on a tort de répandre un peu partout que les taxes sont plus considérables ici qu'ailleurs.

Bon voyage

C'est cet après-midi que les membres qui font l'excursion de la liaison française quitteront Montréal à destination de l'ouest.

Nous leur souhaitons un bon voyage et formons en même temps le vœu que ce voyage fera beaucoup pour le rapprochement des Canadiens-français de l'est avec ceux de l'ouest.

Les extrémistes

D'après ce que disait le lieutenant-gouverneur de l'Etat de New-York, les Américains ont du trouble avec leurs extrémistes genre Lodge et Haywood.

Il est évident que des gens de ce calibre ne sont aucunement utiles dans aucun pays; et le Canada doit bien se garder d'en héberger trop longtemps.

Toujours récalcitrante

L'Allemagne vient d'être avertie une fois de plus qu'elle ne devait pas chercher à se dérober à ses obligations et aux injonctions des ambassadeurs.

Les Allemands montrent toujours leur mauvaise tête; et ce ne sera pas un mince travail que de les forcer à payer ce qu'ils doivent aux vainqueurs de la guerre.

L'hon. Athanase David

L'honorable Athanase David, secrétaire provincial, célébrait hier son trente-neuvième anniversaire de naissance et il a été, à cette occasion félicité par ses amis.

Nous nous joignons, à eux pour présenter à M. David nos meilleurs vœux pour l'avenir. Politique, littérature, mécanique des arts, de la charité, de l'instruction, sportman par moment, l'hon. M. David a su se conquérir dans tous les domaines le plus grand respect et la plus vive sympathie. C'est un de nos hommes les plus estimés. "Ad multos annos".

LE GOUVERNEMENT A BIEN AGI.

— (de la "Gazette"). — Nous approuvons les vues de ceux qui disent que la grève postale ne doit pas être traitée comme une question politique. La question est trop fondamentale, touche trop au principe même du contrôle parlementaire pour qu'elle devienne un tremplin pour les politiciens. Il importait d'abord de mettre fin à la grève et de réorganiser le service avant de considérer la question des gages. Heureusement la grève, — qui n'a pas été générale et a marqué de la faiblesse des débuts, — s'est terminée, avec le seul résultat regrettable qu'un bon nombre d'employés ont perdu leur place. Le gouvernement mérite d'être approuvé pour sa fermeté finale après une période de vacillation, et il convient de le reconnaître.

L'EPOQUE PRESENTE ET SES GOUTS

BibLOTS et incohérence

Quand on écrira plus tard, l'histoire anecdotique de ce temps-ci, il faudra consacrer un important chapitre à l'extraordinaire passion dont témoignent les contemporains pour les biblots anciens.

L'historien de ces petits à côté ne devra pas manquer de constater que cette passion désordonnée pour les biblots anciens aura précisément et plaissamment coïncidé avec les efforts inouïs et multiples des artistes vivants pour la création et le lancement d'un art décoratif moderne, qui voudrait se substituer enfin aux vieilles rengaines.

Jamais, les artistes, dans toutes les branches, architectes, tapissiers, décorateurs, potiers, menuisiers, ferronniers, etc., n'ont cherché plus activement à rajouter les formules, à innover, à révolutionner, et jamais le public, sollicité à tous les coins de rues et d'expositions spéciales, à tous les coins de Forêt de Paris et de stands internationaux, n'a témoigné d'un goût plus viril, plus exclusif, pour les créations artistiques des âges précédents, jamais il ne les a plus avidement recherchées, ni payées plus cher!

Il y a là un désaccord quelque peu désolant pour les artistes contemporains, car si l'on s'obstine dans la logique primaire, on en pourrait conclure que les artistes contemporains, à quelques exceptions près, n'ont rien trouvé qui démolisse la beauté traditionnelle cristallisée dans les musées, les collections et les magasins de curiosités.

Mais comme à côté des biblots évidents, comme à côté des impulsions confondantes et étranges, gauches et tarabiscotées, couleur et barrologie, génie et fabrication, il existe une très intéressante pléiade de chercheurs sincères et talentueux, considérant la corporation des artistes d'aujourd'hui comme un bloc sympathique appelé à prendre bientôt sa revanche, et ne lui faisons nulle peine, même profonde. Estimons plutôt que c'est surtout par l'effort d'une vieille habitude, d'un snobisme tenace, d'une manie pétrifiée, que la foule riche continue d'aller passionnément aux objets anciens, classés, catalogués, éprouvés — et marqués en prix inconcus.

Donc, c'est par snobisme et par habitude que les amateurs de charmant ou nobles objets, dénégant les studios des spécialistes, se laissent égarer, créateurs raisonnables ou cubico-dadas, se ruent aux ventes de la Galerie Petit, s'empilent dans les salons inconnus de l'Hôtel des Ventes et passent-moi l'expression, "épate!" par leurs enchères déchainées, les experts eux-mêmes, lesquels ne sont pourtant pas gens facilement épatables.

Car c'est un fait: les experts, en ce moment, sont "épates". Ces messieurs, que vous voyez placidement assis à la table basse dominée par la chaise massive d'un Lair-Dubruell, d'un Baudouin ou d'un Flagel, qui s'efforcent de demeurer impassibles pendant que le commissaire-priseur, le concubinaire paté, attise adroitement le feu des enchères, ces messieurs ne cachent pas dans le privé leur ahurissement. Malgré leurs bottes de sept lieues d'estimateurs optimistes, ils ne peuvent suivre à la course la progression automatique et continue des prix. Heureusement pour la dignité de leur flair et de leur compétence, les experts, débiteurs d'oracles et de pronostics, sont descendants des augures; ils ont hérité de l'habitude de se regarder sans rire, et de conserver un sérieux paté, attise adroitement le feu des enchères, ces messieurs ne cachent pas dans le privé leur ahurissement.

Malgré leurs bottes de sept lieues d'estimateurs optimistes, ils ne peuvent suivre à la course la progression automatique et continue des prix. Heureusement pour la dignité de leur flair et de leur compétence, les experts, débiteurs d'oracles et de pronostics, sont descendants des augures; ils ont hérité de l'habitude de se regarder sans rire, et de conserver un sérieux paté, attise adroitement le feu des enchères, ces messieurs ne cachent pas dans le privé leur ahurissement.

Il est hors de doute, pour le plus grand malheur de nos artistes décorateurs, que jamais l'on n'a tant raffiné de styles et des objets anciens. Une fine tapisserie du XVIIIe siècle vaut à présent ce que valait autrefois le château dans lequel on l'accroche, et une belle fontaine monumentale de la Renaissance ce que valait jadis le parc où on la transporta. Mais ce qu'il y a de plus étrange et de plus paradoxal, que tout, c'est que si, d'une part, on n'a jamais tant cherché les biblots, les curiosités, jamais non plus on ne les a pareillement malmenés.

Vous avez lu ici même, ces jours-ci, que la mode était, en Italie, aux abatours ornés d'enluminures de manuscrits du moyen âge, les antiquaires n'hésitent pas, chez nos voisins, à mutiler, à lacérer, à déchieter les vieux missels précieux, les parchemins rarissimes. D'un objet merveilleux qui doit sa perfection totale au fait d'être un je-ne-sais-quoi dénature, trisque, massacré; ils assainissent la gerbe, éblouissent pour monnayer les fleurs au détail!

Si vous aimez les beaux objets anciens, vous ferez sans doute l'indignation! Mais ne vous a-t-il pas dit que jamais l'on n'avait tant abîmé, violé les objets anciens, et d'où êtes-vous pour ne pas vous en être aperçu? Est-il besoin de regarder par-dessus les Alpes? Regardez autour de nous, chez nos amis, dans les boutiques, dans les musées officiels. Il y a un beau jour que, chez nous, l'on a arraché des plus beaux livres les gravures pour les encadrer... Et nous n'avons que l'embaras du choix parmi les innombrables crimes de lèse-biblotage quod-

CIGARETTES Guineas Gold

Douce et Extra Fines

20 pour 25¢

tiennement perpétrés. Voici surtout de superbes, de précieuses potiches du Japon ou de la Chine que l'on dénatura, que l'on rognait, que l'on perça, pour en faire des lampes. Voici des tapis de tables, de manteaux du soir, de simples "tailleurs", pour l'ornementation desquels on taillada froidement de luxueux costumes pincés ou imperiaux d'Extrême-Orient, on amputa de leurs bandes de broderies d'inséparables robes de princesses chinoises. Pour recouvrir ces fauteuils, pour garnir ces paravents, pour gainer ces vitrines, on n'hésita pas à dépecer la toilette impressionnante de richesse d'une grande dame de la Renaissance, la robe de gala d'une favorite du Régent, et cet écran doit toute sa magnificence au sacrifice d'un habit de cour éblouissant qu'un duc arborait à Versailles les soirs de fêtes sensationnelles.

Cela n'est rien. On coupe couramment en morceaux les fameux cachemires de l'Inde pour en faire des rideaux; on partage les bandes de cuir de Cordoue pour en faire des sous-mains; on vide — horreur! — les belles reliures de leur imprimerie pour en faire des boîtes à gants ou à cigares. On démolit les boiseries des murs pour en composer des meubles, les meubles pour en composer des boiseries. Nous connaissons tous des tapisseries que l'on a coupées pour les adapter aux dimensions d'un emplacement déterminé, et les lots de "bordure", veuves de ce qu'elles portaient témoignent, dans les ventes publiques, de cette inconscience stupéfiante.

Il y a des châteaux où des portes de services ont été percées après coup dans des décorations murales de toute beauté. Un morceau de délicieux paysage, animé de personnages à la Lancetti, se détache du mur et bat de son aile à charnières chaque fois que le serviteur passe un plat de l'office dans la salle à manger, et réciproquement.

Ce n'est pas tout. Le cynisme de certains de nos fabricants modernes dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Ce ne sont pas partout que les biblots anciens, jamais on ne s'est tant pâmé à leur vue, à leur contact, jamais on n'a tant poussé de petits cris de précieuses, tant fait des yeux blancs, des contorsions admiratives, des "chichis" et de folles prodigalités!

On a commis tous ces crimes, on en commet cent autres tous les jours, mais jamais on n'a tant aimé les biblots anciens, jamais on ne s'est tant pâmé à leur vue, à leur contact, jamais on n'a tant poussé de petits cris de précieuses, tant fait des yeux blancs, des contorsions admiratives, des "chichis" et de folles prodigalités!

Drôle de façon d'aimer les choses, drôle de mentalité, drôle d'époque. Miquel Zamacoia.

UN PEINTRE CELEBRE QUI N'A JAMAIS EXISTE

Etudiant les fabricants de faux tableaux dans un très curieux article de la Grande Revue, M. Michel Geistdoerfer cite, chemin faisant, le cas d'un peintre, Cardin, qui eut une grande notoriété, sans avoir jamais existé. Ce peintre, dont les toiles conturent même les honneurs du Salon, parait-il, inventé par un marchand de tableaux qui avait trouvé un excellent moyen de ne pas risquer de comptes au pauvre artiste Beauquesne qui lui vendait ses œuvres, d'ailleurs pleines de talent. Il pouvait acheter très bon marché les Beauquesnes inconnus et revendre très cher les "Cardin" dont il avait fait un peintre de génie.

Vaut-on décerner à Beauquesne le prix des peintres méconnus?

ANATOLE FRANCE JUGE PAR UN GRAPHOLOGUE

Le graphologue Ed. de Rougemont a donné à la "Chronique médicale", une étude écrite depuis dix ans sur le graphisme d'Anatole France. Détachons-en ce passage: "Je crois que c'est avant tout, un intellectuel et que les paroles ou les écrits exaltent les sentiments généraux seront chez lui beaucoup plus aisés que les actes. Il est de ceux qui savent provoquer chez autrui les mouvements qu'ils ne font pas eux-mêmes; ils indiquent la voie sans s'y engager, puis qu'il ne convient, mais avec une telle sérénité, persuasion qu'on est tout disposé à y entrer. On l'écouterait d'autant plus volontiers qu'il est doué d'une charade, d'un esprit enjoué, fin, prompt, dont les réparties, aisées et nuancées, retiennent."



Cité de Montréal

TAXES POUR AMELIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 450 de la charte de la cité, que les rôles de cotisation pour la construction de pavages et trottoirs dans les rues, avenues, ruelles et places publiques suivantes savoir: —

PAVAGES

BELMORE AVENUE, de la rue Sherbrooke à l'avenue Terrebonne, CHARLEVOIX RUE, des voies du Chemin de fer du Grand Tronc jusqu'à la rue St-Patrice.
CLOSSE RUE, de la rue Ste-Catherine à la rue Sherbrooke, CUVILLIER RUE, de la rue Rouen à la rue Hochelaga, DES ERABLES RUE, de l'avenue Mont-Royal à la rue Gifford, DE FLEURIMONT RUE, de la rue St-Denis à la rue DeNormanville, DE GASPE RUE, de la rue Bellechasse à la rue Beaubien, DE LANAUDIERE RUE, de l'avenue Laurier à la rue St-Grégoire, DE ST-VALIER RUE, de la rue St-Zotique à la rue Bélanger, DROLET RUE, de la rue Carmel à l'avenue Laurier, ISLAND RUE, de la rue Mullins à la rue du Grand Tronc, JEANNE MANCE RUE, de la rue St-Viateur à l'avenue Bernard, MENTANA RUE, de la rue Gifford à l'avenue Laurier, NOTRE-DAME RUE, de la rue St-François-Xavier à la rue McGill, PALM RUE, de la rue DeCourselles à la rue St-Rémi, PARKER RUE, de la rue Panet à la rue Visitation, RESTHER RUE, de la rue Gifford à l'avenue Laurier, ROSEMONT BOULEVARD, de la Première avenue à l'avenue Papineau, STE-CATHERINE RUE, de la rue Joliette à la limite de l'ancienne Ville de Maisonneuve.

ST-EMILIE RUE, de l'avenue Atwater à la rue Bourget, ST-ZOTIQUE RUE, de la rue DeLaroché à la rue Henri Julien, THEATRE RUELLE, de la rue Vitré à la limite sud de la dite ruelle, TRUDEL RUELLE, de la rue St-Martin à la rue Richmond

TROTTOIRS

BEAUMONT RUE, de la rue Clarke à la rue Grand, côté nord, BELMORE RUE, du lot Cad. 147-12 jusqu'à l'avenue Terrebonne, inclusivement, côté ouest, BELMORE RUE, de la rue Sherbrooke à l'avenue Terrebonne, côté est, DES BELGES AVENUE, de la rue Jarry au Chemin Crémazie, côté ouest, DES VOLTIGEURS RUE, du trottoir existant près de la rue Notre-Dame aux voies du Pacifique Canadien, côté est, HURON RUE, de l'avenue Delormier jusqu'au lot Cad. 508-18 inclusivement, côté nord, LAFONTAINE RUE, de la rue Chamby à la rue Nicolet, deux côtés, NOTRE-DAME DE GRACES AVENUE, de l'avenue Girouard à l'avenue Hingston, côté sud, PARKER RUE, de la rue Panet à la rue Visitation, deux côtés, ROSEMONT BOULEVARD, de la Première avenue jusqu'au Boulevard St-Michel, deux côtés, VILLERAY RUE, de la rue Chateaubriand à la rue Lajeunesse, côté nord, VILLERAY RUE, de la rue Bover à la rue Chateaubriand, côté sud, WALNUT RUE, de la rue Cazalai à la partie du lot Cad. 1674-85, côté est, de la rue Cazalai à la ruelle au sud, côté ouest.

ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, département des estimateurs, à l'annexe de l'Hôtel de Ville, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées jusqu'à mardi, le 8 juillet 1924, à midi.

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles devront produire leurs plaintes le ou avant la date ci-dessus mentionnée, et le mardi 8 juillet 1924, à midi, à son bureau, à l'annexe de l'Hôtel de Ville, le soussigné entendra lesdites parties intéressées au sujet desdites plaintes.

J. HAMILTON FERNS,

Président, Bureau des Estimateurs

Bureau des Estimateurs,

Annexe de l'Hôtel de Ville,

Montréal, 25 juin, 1924.

A. A. D'A. NATIONALE

Assemblée spéciale des membres à vie

L'Association Athlétique d'Amateurs Nationale donne avis par les présentes que son assemblée spéciale de tous les membres à vie aura lieu à la Palast, 30 rue Thériot, le jeudi, 26 juin courant, à 8 h 30 p.m.
Ordre du jour: Position financière de l'Association. Projet d'imposer une cotisation annuelle à tous les membres à vie.
Par ordre du bureau de direction: J.-ANRÉ LALIBERTE, Administrateur Général, 63-15-26

MINISTRE DE LA VOIRIE

SOUSSIONS

Routes Joliette-St-Jacques et Rawdon-L'Assomption

Des soumissions faites sur des formules fournies par le ministère de la voirie et mises dans des enveloppes portant le mot: "Soumission", seront reçues au bureau du ministre de la voirie, en la cité de Québec, hôtel du gouvernement, jusqu'à une heure de l'après-midi (heure avancée), vendredi le dix-huit (18) juillet 1924, pour la construction en gravillage de la route Joliette-St-Jacques dans la municipalité du Sacré-Cœur-de-Jésus-de-Crabtree-Mills, longueur 19,307 pieds et de la route Rawdon-L'Assomption dans la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Rawdon, longueur 10,163 pieds.

Le gouvernement ne s'engage pas à accepter aucun des soumissions, Québec, 26 juin 1924.

J.-L. BOULANGER

Sous-ministre

CARTES PROFESSIONNELLES

ELLIOTT & DAVID
Henry J. Elliott, C. R.
Secrétaire de la Province de Québec,
Haurice Dugas, J.-P. Callaghan
Tél. PLATEAU 0329
L.-P. Crepeau, C. M. Cunneil
Avocats et solliciteurs
Commissaires pour toutes les provinces
des Etats-Unis et les Etats-Unis
EDIFICE CANADA LIFE
Montréal, Canada

MEDECINS

DR GABRIEL LAMBERT
Spécialiste pour Diabète
Traitements scientifiques
"INSULINE"
Tél. Est 1954 — 514 Saint-Denis

Heures de Bureau—3 à 5 h l'après-midi, 8 à 9 le soir. Bureau 215 Ste-Catherine ouest, c/o Murray
DOCTEUR R. A. LAPORTE, B.A.
Etiologie des Maladies de l'Appareil Urinaire, des Maladies Vénériennes, Maladies de la Peau, Voies urinaires, Syphilis, Anémie, du sang, Rayons X, Electrothérapie
286CP J-10

WILFRID DAMPHOUSSE

Syndic de l'Électricité

J. E. Beaudin Chas. Arnold,

Ernest Charette J. A. Rousseau

426 Power Building.

Main : 0158

314-Mardi-Jeudi-Samedi

70-26-jun-3-9-16-23-00jul

LA GREVE DES POSTIERS

LA POLICE SURVEILLERA DE PRES LES NOUVEAUX FACTEURS

Ceux qui auraient idée de se livrer à des excès comme ceux d'hier, que les grévistes d'ailleurs regrettent, risquent de tomber dans les filets de la justice. — Les postiers espèrent remporter la victoire ce matin. — Ce que dit M. Gaudet.

Un bon nombre de grévistes se sont de nouveau présentés devant M. Victor Gaudet, maître de poste, hier, afin d'obtenir leur réengagement. Quelques-uns de ces cas, nous déclarait M. Gaudet, soulèvent la pitié tant leur misère est grande. Mais il est difficile de fournir du travail à tous, car on ne peut renvoyer les employés qui sont actuellement occupés aux Postes de Montréal.

Quand j'aurai tous les cas devant moi, — il y en a jusqu'à 241 qui sont venus me voir, — je pourrai les séparer et voir ce qui pourrait être fait pour ces grévistes. On a réussi à en placer quelques-uns par suite de départs chez les nouveaux employés, d'autres qui s'expliquent par le fait que plusieurs n'ont pas la force d'accomplir le travail. Dans ces cas on prend toujours les plus nécessaires, ceux qui sont réellement dans la misère. Mais on ne peut reprendre tous les grévistes.

M. Gaudet nous déclarait aussi qu'aujourd'hui, les facteurs seront adéquatement protégés contre les attaques. Des centaines de constables et d'agents de la police montent patrouiller la ville en tous sens afin d'empêcher ce que soit de malheur les jeunes gens qui transportent les lettres. M. Gaudet se refuse à croire que les attaques faites hier contre deux facteurs soient attribuables aux grévistes. « Ces gens ne sont sans doute pas arrivés à un paroxysme de folie à ce point qu'ils aient perdu tout sens du devoir. Plus qu'à d'autres, ils savent que le service de la poste est tel qu'il ne peut être entravé de cette façon. »

Les deux facteurs attaqués hier, sont Elie Rénard, qui a dû être transporté à l'hôpital Général, et Eugène Roy qui a été dirigé vers la station postale « H » où il est attaché. Le premier a été rudement blessé tandis que le second s'en tire avec de légères contusions au genou droit provenant de sa chute sur le sol.

M. Gaudet a demandé au chef Bélanger d'accorder aux facteurs une plus grande protection et le chef de police l'a assuré qu'il sera fait selon la demande. Cela nécessitera la mobilisation de plus d'une centaine de constables. Il y aura autant d'agents de la police montés. De cette façon, le maître de poste espère bien que les incidents d'hier ne se répéteront pas. « Il se peut qu'il y ait des cas où la misère soit grande au point de pousser les grévistes à se livrer à de tels excès afin de forcer les autorités gouvernementales et postales à les reprendre. Mais la force ainsi employée ne servirait certes pas la cause des grévistes, si ce sont eux qui se livrent à ces excès. »

Dans tous les cas, M. Gaudet a demandé à la force constabulaire de ne rien négliger pour arrêter ceux qui attaqueront les facteurs. Il demandera de plus à la justice de se montrer sévère pour les personnes qui seront capturées et d'appliquer la loi dans toute son intégralité sur ce point. « Et la loi est sévère à ce sujet », ajouta-t-il.

Le service se complètera définitivement aujourd'hui par la reprise des services d'assurances sur la vie et le service des envois contre remboursement (C.O.D.). Ainsi tous les services postaux seront en pleine fonction. Cette réorganisation, dit M. Gaudet, a été possible grâce à l'existence des employés qui ont été engagés pour remplacer les grévistes.

« Si la grève se règle à l'amiable et que les grévistes sont repris dans les autres villes, aller-vous reprendre ceux de Montréal? demandons-nous à M. Gaudet.

Le maître de poste nous répond que l'on ne peut véritablement pas renvoyer les employés actuels envers qui la commission du service civil s'est formellement engagée. Les employés que nous avons actuellement sont appelés à former la meilleure classe de travailleurs que nous ayons eue au bureau de poste, dit-il encore; et je ne vois pas comment l'on pourrait les renvoyer ainsi pour reprendre des hommes qui ont tout dérangé le service, arrêté l'envoi des matières postales, affecté largement les affaires, etc. Ce serait une grave injustice à faire à ces jeunes gens qui nous ont aidés à vaincre véritablement l'obstacle de la grève.

Chez les employés

Les postiers espèrent bientôt réintégrer la tête haute leur travail, l'on en juge par les dernières nouvelles et par leur gaieté et leur entrain. Les postiers déclarent savoir de source officielle que les grévistes de Toronto ont obtenu une victoire presque complète, et, que maintenant ils travaillent comme auparavant. Il est rumeur que la même chose se répète aujourd'hui ici et que les postiers réintégreront les bureaux ce matin. Ils se réunissent de nouveau hier soir aux Syndicats Catholiques à l'angle des rues Beaudry et de Montigny. On remarquait à la table présidante M. Pierre Ménard, Éliphe Crompt et J. Chartrand.

JEUNE HOMME QUI SE NOIE A MONTREAL - EST

Il était à se baigner avec des compagnons, après son repas

Un jeune homme de 18 ans, John Morris, 16 rue Laurendeau, Montréal-Est, s'est noyé hier après-midi à 1 heure 40.

Morris était en compagnie de deux amis et tous allaient se baigner au pied de la rue Laurendeau, près des quais de Montréal-Est. A un certain moment, MM. Médard Tessier, 96 Dubé, et Philippe Dussault, 74 Laurendeau, qui étaient sur la berge, virent le jeune homme se débattant à la surface de l'eau. Ils se rendirent vite compte qu'il était saisi de crampes et avertissez les deux compagnons en leur criant de sauver leur ami. Il était cependant déjà trop tard et le jeune Morris disparut de la surface du fleuve.

A 1 heure 50 on repêcha le cadavre et la mort était constatée par le docteur D. R. Bisson, 97 Broadway.

Le cadavre a été transporté à la morgue pour enquête.

LES MAITRES-BARBIERS

Une grande assemblée des maîtres-barbiers de Montréal aura lieu ce soir au numéro 217 rue Sainte-Catherine, à 9 heures précises. Des questions très importantes concernant la profession de barbier seront discutées.

A la lecture de cette nouvelle des applaudissements et des braves fraternelles éclatèrent et se répétèrent longtemps. Après que le silence fut rétabli, M. Crompt continua :

ME L. W. JACOBS PORTE PLAINTE AU BARREAU

Il désire une enquête sur sa conduite dans l'affaire de la Banque d'Hochelaga

L'HON. JUGE WILSON

Certains journaux mis-en-cause pour avoir répandu des rumeurs sur son compte

Me Lyons-W. Jacobs, c.r., a demandé hier, au conseil du Barreau de Montréal, la permission de porter plainte contre l'honorable juge Wilson, pour la façon dont ce dernier a critiqué sa conduite dans la cause de la Banque d'Hochelaga. Me Jacobs a aussi demandé la permission de porter plainte contre certains journaux qui auraient fait circuler des rumeurs sur son compte à propos de la même affaire. Me Jacobs qui défendait deux des six hommes qui ont été condamnés à mort, Tony Frank et Giuseppe Serafini, désire que le conseil du Barreau fasse une enquête approfondie sur sa conduite et sur les bruits qui ont courus sur son compte dans cette fameuse cause. Me Jacobs prétend que l'honneur du Barreau est en jeu et que sa réputation doit être défendue.

Aucune déclaration officielle n'a été faite à la suite de l'assemblée du conseil du Barreau, mais celui-ci aurait répondu à Me Jacobs de faire sa demande par écrit, qu'elle serait étudiée à l'assemblée du conseil en septembre. En l'absence de Me J.-W. Cook, c.r., bâtonnier, Me R. de Lorimier, trésorier, présidait l'assemblée du conseil. Il paraît que trois journalistes, membres de la rédaction d'un journal du soir qui prétendent, à publie certaines nouvelles qui se rattachent à la circulation des rumeurs dont se plaint Me Jacobs, avaient reçu l'ordre de comparaître hier, à l'assemblée du conseil.

La prochaine assemblée du conseil du Barreau aura lieu après les vacances d'été au mois de septembre et on ne croit pas qu'il y ait d'assemblée spéciale d'ici ce temps pour examiner la cause soumise par Me Jacobs, à moins qu'il ne se produisent d'ici cette date des développements imprévus.

UN POSTIER EST ATTAQUE EN PLEINE RUE

Des individus en automobile le frappent à la figure et prennent la fuite

AUTRE ATTENTAT

Un nommé Eugène Roy, qui fait la livraison des lettres et colis, rue Sherbrooke ouest, près de la rue Guy, depuis quatre jours a été brutalement attaqué hier après-midi à quatre heures et vingt, à quelques pas de la rue Guy par cinq ou six individus qui étaient en automobile.

Roy venait de traverser la rue Sherbrooke, à l'ouest de la rue Guy, lorsqu'un automobile de la marque McLaughlin arrêta à quelques pas de lui. Un des passagers de l'automobile lui fit signe d'approcher et Roy, croyant avoir affaire à quelqu'un des environs qui voulait lui demander s'il y avait de la maille pour lui, s'approcha de l'auto, les mains pleines de lettres et de colis.

Des que le postier fut à environ 100 pieds de l'auto, un des individus, celui qui était assis à droite sur le siège d'avant de la voiture, le frappa brutalement à deux reprises à la figure. Roy perdit l'équilibre et tomba sur le pavé, se blessant le genou assez sérieusement.

L'automobile fila alors vers l'ouest de la ville, pendant que des passants appelaient l'agent Lajoie (904) qui était de service à l'angle des rues Sherbrooke et Guy, et une poursuite s'en suivit. On localisa un auto McLaughlin portant plusieurs passagers mais le postier ne put reconnaître ces personnes comme étant celles qui étaient dans l'auto qui portait son assaillant. On dut donc abandonner les recherches et Roy en fut quitte pour continuer sa livraison, après qu'il porta plainte aux autorités.

Dans le courant de l'après-midi de bonne heure, une voiture de livraison des lettres fut aussi attaquée près de la station postale « C », angle Plessis et Ste-Catherine. Cette fois, cependant, aucune personne ne fut blessée et les assaillants prirent la fuite. La police fut avisée.

FEU M. NAPOLEON LACHANCE

C'est avec un vif regret que nous apprenons le décès de M. Napoléon Lachance, inspecteur-organisateur de la Société des Artistes Canadiens-Français, survenue à sa résidence, à Longueuil, le 25 juin courant.

M. Lachance est né à Montréal, le 26 juin 1846, du mariage de M. Evariste Lachance et de Dame Marie Gendron. Il épousa, le 10 août 1868, Mademoiselle Éléonore Prévozt, et de ce mariage sont nés trois enfants: M. Rémi Lachance, employé des Douanes; Madame Huguette Lachance et Madame Hermine Deschênes.

Mutualiste distingué, M. Lachance fut président général de l'Union St-Joseph de Montréal et président de la section St-Jean-Baptiste de la Société St-Vincent de Paul. Admis dans la Société des Artistes Canadiens-Français, en 1887, il fut élu au poste de directeur général le 19 juin 1894 et, le 25 mai 1897, il fut nommé inspecteur-organisateur de la Société, position qu'il a occupée jusqu'à sa mort.

Les funérailles auront lieu samedi, le 28 juin courant, à 8 heures a.m., en l'église paroissiale de Longueuil. Le départ du convoi funéraire aura lieu à sa résidence, 16 rue St-Etienne, à 7.45 heures a.m. (heure avancée).

Nos condoléances à la famille éplorée, ainsi qu'à la Société des Artistes Canadiens-Français, qui perd en lui un bon et fidèle serviteur.

SERAFINI ET DAVIS FONT LA GREVE DE LA FAIM A BORDEAUX

Ces deux condamnés à mort refusent obstinément de prendre toute nourriture. — Gambino récite son rosaire et sa cellule est couverte d'images religieuses. — Frelrier, qui est aussi condamné à mort, souffre d'épilepsie.

Des six condamnés à mort qui ont été conduits à la prison commune lundi soir, Davis est le seul à paraître affecté de sa situation dit-on. Il est dans un état de grande faiblesse, pleurant presque continuellement.

Les cinq autres Serafini, Gambino, Morel, Valentino et Frank semblent s'être remis de la nervosité qu'ils ont montrée lors de la fin de leur procès.

Dans les cellules régulières, sur un côté de l'échafaud, se trouvent Walter Muir, condamné à être pendu le 11 juillet et Tony Frank. Ce dernier est bien malade. De l'autre côté se trouvent Edouard Frelrier, qui souffre d'épilepsie, et Mike Valentino condamné lundi dernier à être pendu le 24 octobre, en même temps que les cinq autres qui ont conspiré pour voler les messages de la Banque d'Hochelaga, le 1er avril dernier. Dans les nouvelles cellules se trouvent l'ex-détectif Louis Morel, Léo Davis, Giuseppe Serafini et Frank. Gambino.

Davis et Serafini font la grève de la faim. La cellule de Davis est bien éclairée et elle est sous la garde constante de deux gardes comme le sont les autres cellules des condamnés à mort d'ailleurs. Elle est pourvue d'un lit, d'une chaise et d'une petite table blanche. Davis se tient à sa table les yeux bistrés et le regard défiant. Il a refusé de prendre de la nourriture depuis deux jours; il refuse obstinément de manger.

Serafini se trouve son voisin. Il fait aussi la grève de la faim. Ce condamné, qui est resté impassible pendant deux procès et qui n'a pas bronché au cours de toute la preuve écrasante faite contre lui, paraît maintenant abattu. Il reste songeur mais il est bien mis et rasé de frais comme au cours du procès.

La cellule de Gambino offre un autre aspect. Elle est couverte d'images religieuses et Gambino récite son rosaire. Il conserve toujours son expression habituelle de sang-froid, mais il a changé quand même. Son épouse l'a visité hier après-midi.

Il est compris qu'un appel dans le cas des prisonniers, de tous, croit-on, sera interjeté sous peu devant les tribunaux d'appel. Les accusés semblent avoir confiance dans ces procédures.

Morel, qui a fait une déclaration sensationnelle lors de sa condamnation lundi est de tous celui qui s'est montré le plus fort depuis qu'il a été condamné à subir la peine capitale. Il fait actuellement preuve d'un grand sang-froid et il semble qu'il est satisfait des déclarations qu'il a faites en ce qui concerne Davis.

En ce qui est de ces déclarations, les journaux d'hier ont rapporté que les agents Provost ou Prevot de la police avaient déclaré qu'ils ne connaissent rien de ce que Morel avait dit à la fin du procès. Un journal ajoute même que ces agents sont prêts et ont offert à leur chef de lui faire un rapport de l'emploi de leur temps dans la journée du 1er avril dernier, prouvant par là qu'ils ne sont même pas allés près du tunnel.

Il y a certainement encore quelque part à ce sujet. Morel n'a pas déclaré qu'il avait vu l'agent Provost ou Prevot le premier avril ni que l'agent mentionné avait vu à cette date. Il a dit que le jour où on est allé au tunnel pour prendre des mesures ou préparer des plans, soit le 27 mars, était parti. Stone, Neri et lui qui étaient et non pas Parillo, Stone, Davis et lui. C'est à cette date du 27 mars que l'agent de police nommé aurait vu Morel au tunnel, avec les autres.

A tout événement on nous dit que les autorités sont à faire des recherches à ce sujet.

NOUVEAU LOCAL POUR LES FRERES DE LA PRESENTATION

C'est ce que ces religieux ont demandé au Bureau Central de la Commission des écoles hier après-midi. — Sept classes à l'école St-Dominique. — Bourse de cinq cents dollars.

Le Bureau Central de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a tenu une assemblée hier après-midi. L'honorable juge Lafontaine présidait. On remarquait à ses côtés, Mgr J. V. Plette, Mgr Donnelly, M. A. W. Patenaude, M. A. Richard, M. J. A. Bonnevillie et Mme Lafontaine, directrice-secrétaire.

Les commissaires ont reçu une délégation. Elle se composait de deux religieux de la Présentation, qui demandèrent au Bureau Central le prix que celui-ci demanderait pour la location de sept classes à l'école St-Dominique. Après avoir entendu les raisons pour lesquelles les frères de la Présentation voulaient louer ces sept classes, il fut résolu que la question serait étudiée sérieusement par le Bureau Central en comité spécial et qu'une réponse serait bientôt donnée.

Ces religieux veulent enseigner dans plusieurs endroits différents et selon eux, l'école St-Dominique leur conviendrait admirablement. Ils demandent au Bureau Central de faire tout ce qui serait possible pour qu'ils obtiennent à un prix raisonnable la location de ces sept classes à l'école St-Dominique.

Le Bureau Central accepte de payer un compte de notaire, date de 1912, au montant de \$30. Il refuse une augmentation de salaire de \$100 que demandait un professeur du district Nord.

Ce professeur a quitté le service de la Commission avant septembre 1918, étant engagé pour 1918, 1919, avec l'augmentation régulière. Il est revenu prendre son service comme professeur en septembre 1923, et a donné satisfaction.

Finalement le Bureau Central décide d'étudier ce cas en comité et d'établir un règlement au sujet des professeurs qui abandonnent leur poste et qui le reprennent après quelques années de service.

Ainsi que le fait le bureau central chaque année une bourse de \$500 a été votée pour chaque district scolaire. Cette bourse sera remise à une institutrice, désignée par les commissaires de district afin qu'elle suive es cours de perfectionnement.

L'on sait que la commission scolaire donne des cours d'enseignement ménager, c'est pourquoi elle donne une bourse de cinq cents dollars dans chaque district afin que soit des institutrices consciencieuses qui entreprennent ces cours d'enseignement ménager.

Le bureau central demande à toutes les commissions de faire bénéficier une institutrice de cette bourse.

COMM. ROYALE ET ENQUETE SUR LA POLICE

Me Calder est parti pour Québec où il doit conférer avec le premier ministre

Les événements marchent rapidement pour qu'une Commission Royale fasse une enquête sur les affaires de la police à Montréal, en général. Me L. Calder, c.r., substitut du procureur de la Couronne, est parti hier soir pour Québec où il doit avoir une entrevue à ce sujet avec le premier ministre, l'hon. Taschereau. On apprend aussi que le premier ministre aurait demandé qu'un haut fonctionnaire de l'hôtel de ville aille conférer avec lui à ce sujet. Pendant ce temps, les autorités municipales ne font aucune déclaration sur l'attitude qu'elles prendront. Des échos cependant nous informent que le conseil municipal ne s'objectera pas à ce qu'une Commission Royale fasse une enquête s'il est jugé de bonne source que c'est nécessaire dans l'intérêt public.

A tout événement le lieutenant-gouverneur en conseil a le pouvoir d'ordonner qu'une enquête ait lieu et de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin, et d'après ce que l'on peut apprendre une commission sera nommée et une enquête approfondie sera faite dans les affaires de la police.

LES MAISONS QUI ONT CHOME

Voici une liste supplémentaire des magasins qui ont fermé à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste:

MM. J. O. Lemieux, rue St-Denis; Leduc, Legage et Cie, Mont-Royal; H. Sylvestre et Fils, Mont-Royal; Mme Châteaufort, Mont-Royal; M. E. G. Laurin, Mont-Royal; Moise Laurin, Mont-Royal; Lacroix et Léger Limitée, Mont-Royal; R. A. Gérard, Mont-Royal; Alfred Goyette, Mont-Royal; P. Fournelle, Mont-Royal; Robert Limitée, Mont-Royal; Joseph Duval, Mont-Royal; Ludger Gravel, Mont-Royal; R. Gariépy, Ontario est; Labrecque et Pellerin, St-Timothée; Gauthier, Dorval Limitée; Mont-Royal.

UNE ENQUETE ROYALE, MAIS NON UNE ENQUETE MUNICIPALE

L'échevin Trépanier ne veut pas d'enquête municipale sur les affaires de police, parce que ces enquêtes n'aboutissent à rien, dit-il. — Des cas spécifiques dans les questions du juge Wilson. — L'honneur de la police et notre bon renom.

« Je suis absolument opposé à une enquête municipale, mais je serais fortement en faveur d'une enquête royale si la ville veut en demander une ». C'est l'opinion qu'a exprimée l'échevin Trépanier, représentant du quartier Lafontaine, quand on lui a demandé, hier soir, ce qu'il pensait d'une enquête municipale sur le département de police. Il déclare qu'il n'a rien de spécial sur le département de police. « On porte des accusations spécifiques, a-t-il dit, et l'exécutif prendra ensuite des dispositions, mais l'administration ne tiendra pas d'enquête ».

AUTRE DECLARATION

Dans une entrevue à des journalistes, hier après-midi, un membre important de l'administration municipale a déclaré que le comité exécutif n'avait pas l'intention de tenir d'enquête sur le département de police. « On porte des accusations spécifiques, a-t-il dit, et l'exécutif prendra ensuite des dispositions, mais l'administration ne tiendra pas d'enquête ».

Nouveaux dispensaires anti-tuberculeux

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 25. — Deux nouveaux dispensaires anti-tuberculeux seront ouverts dans quelques semaines, l'un à St-Hyacinthe et l'autre à Beauceville. Le nombre de ces dispensaires établis par le gouvernement provincial sera alors de dix puis de onze lorsque celui de Joliette sera inauguré.

On s'attend que deux nouveaux dispensaires soient annoncés pour Montréal cette semaine.

Tremblement de terre violent

(Dépêche de la Presse Associée)

San-Jose, Californie, 25. — Le sismographe de l'université de Santa Clara a commencé à enregistrer à 6.21 heures p.m., un tremblement de terre éloigné mais violent qui continue à se faire sentir, suivant un rapport de R. P. Jérôme Sicard, chargé de l'observatoire de l'université.

Chas. C. de Lorimier

TEL. BELL. EST 1554

Fleurs Naturelles et Artificielles

291 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

(Vis-à-vis Théâtre St-Denis)

Spécialité : Tributs Fumeurs Funéraires

DECES

LACHANCE. — A Longueuil, le 25 courant à l'âge de 78 ans est décédé M. Napoléon Lachance, inspecteur général de la Société des Artistes, époux de Marie-Louise Prévozt.

Les funérailles auront lieu samedi le 28 courant à 10 heures (heure avancée). Le convoi funéraire partira de sa résidence pour se rendre à l'église de Longueuil où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sur invitation.

A VENDRE

1 Piano neuf valant \$450.00 Mahogany, style R conditions spéciales pour argent comptant.

1 Graphophone Pathé "Prince" acajou valant \$225.00. Conditions spéciales pour argent comptant.

S'adresser 73 rue Saint-Jacques.

Profitez de la saison d'été POUR FAIRE REPARER VOS FOURRURES A BON MARCHÉ

L'été est la morte-saison pour nous, et comme nous voulons tenir notre personnel occupé, nous nous chargeons, à cette époque de l'année, de faire les réparations et les transformations de fourrures aux prix les plus réduits. Profitez-en. En nous donnant votre commande immédiatement, vous économiserez environ 25% sur nos prix d'automne.

EMMAGASINAGE

Il est toujours extrêmement dangereux de garder des fourrures à domicile durant l'été. Si vous n'avez pas encore mis les vôtres en sûreté, téléphonez-nous, et notre voiture ira les chercher.

TELEPHONE: EST 1614

FOURRURES D'ETE

Nous vous invitons à visiter sans retard notre splendide collection. Nous avons tous les genres de fourrures en vogue et toutes les plus nouvelles créations.

CHAS DESJARDINS & CIE

130, Rue St-Denis

NEW EAST END GARAGE LTD

REPARATIONS GENERALES

sous la direction d'experts

Peinture - Verminage - Radiateur - Batteries - Pareus - Couverts - Etc

REMARQUE LAVAGES

789 Berri, (Près Du Parc)

84-D-1-Jno